A l’heure du tout numérique, une vidéo (clip, captation d’un live) est une courroie de transmission indispensable à votre projet musical. Que ce soit sur YouTube ou sur les réseaux sociaux, difficile de s’en passer.

Les idées d’écriture ambitieuses peuvent malheureusement rester lettre morte faute de budget. Pour pallier à l’écueil financier, il existe plusieurs dispositifs d’aide à explorer.

Obtenir une aide à la vidéo
Aides au clip
CNC

Vidéomusique : prime à la qualité

La prime à la qualité du CNC (Centre National du Cinéma et de l’image animée) est attribuée au producteur audiovisuel après visionnage par la commission. Les critères d'attribution sont l'originalité de l'œuvre audiovisuelle et la qualité du programme.

Il faut noter que l’aide du CNC s’adresse avant tout aux grosses productions : si les morceaux instrumentaux originaux faisant l'objet d'une édition phonographique sont pris en compte, la vidéomusique doit avoir fait l'objet d'une diffusion sur une chaîne de télévision française dans les six mois précédant la demande. Ce qui ne laisse la place qu’à la dance music, la seule à obtenir des diffusions télévisées.

Le montant de la prime est fixé forfaitairement à 12 000 €, quel que soit le budget de réalisation. Elle est attribuée au producteur audiovisuel pour être réinvestie en tout ou en partie dans une nouvelle vidéomusique.

Fonds images de la diversité

Cette aide du CNC, qui valorise la mise en avant de la diversité et de l’égalité, inclus le spectacle vivant, peut donc, sous certaines conditions, être envisagée pour de la captation live.

Fonds d'aide aux projets pour les nouveaux médias

Dans le cas d’un projet de clip innovant (réalité augmentée, réalité virtuelle, transmedia…), le Fonds Nouveaux Médias est une aide sélective qui accompagne des œuvres audiovisuelles innovantes intégrant les spécificités des nouveaux écrans connectés dans leur démarche de création et de diffusion.

DICRéAM (dispositif d’aide pour la création artistique multimédia et numérique)

Dans un même ordre d’idée expérimental, le DICRéAM (dispositif d’aide pour la création artistique multimédia et numérique) s’envisage comme un laboratoire favorisant le dialogue entre les différents champs de la création contemporaine (arts visuels, arts vivants, littérature, jeu vidéo…) à travers son soutien à des projets qui interrogent de façon expérimentale la question de l’écriture et des usages numériques.

CNM

L’aide « musique en images »

Le programme du CNM s’adresse aux producteurs phonographiques ou éditeurs ayant un projet de développement de carrière d’un artiste ou groupe d’artistes, pour lequel un travail sur l’image est nécessaire. Il peut comporter différents formats audiovisuels (clips, EPK, portraits, captations de concerts…), destinés à une diffusion web et/ou télévisuelle dans un intervalle d’un an à compter de la demande de subvention.

Sacem

Programme « Mise en œuvre(s) : réaliser son clip »

Depuis juin 2017, la Sacem, via son action culturelle, s’associe à KissKissBankBank et Ulule pour soutenir le vidéoclip via le dispositif Mise en oeuvre(s). En investissant le champ du financement participatif, la Sacem entend inciter les créateurs à s’emparer d’un écosystème innovant, au service de la diversité.

Ce soutien viendra encourager une écriture audiovisuelle ambitieuse et se traduira par un abondement d’un maximum de 1 000€ sur la collecte par projet sélectionné. Une sélection de clips ainsi accompagnés sera diffusée durant certains festivals majeurs dans les répertoires concernés afin d’en accroître l’exposition auprès des professionnels.

Aide à la diffusion de programmes musicaux transmédia

Dans une acceptation augmentée du clip, la Sacem peut intervenir sur des projets audiovisuels plus ambitieux. Son objectif est de soutenir des programmes musicaux et œuvres audiovisuelles musicales innovants, affichant une ambition artistique et technologique affirmée. Diffusés à la télévision, sur internet, à la radio et autres supports numériques, ils participent à l’émergence de nouveaux talents, ainsi qu’à la diffusion et la valorisation du répertoire musical.

Ainsi, le projet French Waves a reçu le soutien de l’action culturelle de la Sacem.

Aide à l'accompagnement digital

Cette aide s’adresse aux artistes qui souhaitent réaliser et créer un ensemble de contenus vidéo et numériques s’inscrivant dans le cadre d’une sortie d’album et dans une démarche globale de développement de carrière.

Elle propose un accompagnement vers la création de contenus audiovisuels à but promotionnel et à destination notamment des nouveaux médias et des réseaux sociaux.

Sur proposition d’un projet développé « d’accompagnement digital » autour de la promotion de l’artiste, cette aide est attribuée pour la production de contenus audiovisuels professionnels (pastilles, teasers, captation, site, contenus web…). Ces contenus personnalisés et créatifs seront réalisés lors de moments clefs (résidences, concert, interview…). Il est également possible d’associer à cette démarche la réalisation d’un ou plusieurs vidéoclips de titres de l’album concerné. Les contenus réalisés doivent s’inscrire dans un projet global et cohérent autour de la diffusion de l’album et la valorisation de l’artiste auprès de son public. Une attention particulière sera portée aux projets innovants avec une identité artistique forte et transversale.

SCPP

Une commission d'aide à la création de 9 sièges élue chaque année par l'Assemblée Générale de la SCPP examine chaque mois les dossiers de demande de subventions et soumet au Conseil d'Administration ses propositions. Le Conseil d'Administration décide l'attribution des aides et la SCPP contrôle la réalisation de chaque projet soutenu, notamment les clips. Les producteurs de phonogrammes associés de la SCPP peuvent bénéficier de cette aide.

SPEDIDAM

La Spedidam aide la réalisation d’EPK (kit de presse électronique audiovisuel) destiné à promouvoir un artiste ou un groupe d’artistes. Le demandeur doit s’adresser en priorité à une des sociétés de production audiovisuelle qui sont proposées dans le dossier de demande d’aide. Le montant de l’aide est plafonné à 5 000€. Le nombre d’aides à l’EPK est limité à trois par structure par an et à une par artiste par an. La date de la réalisation de l’EPK (audiovisuel) doit être postérieure à la date de la commission d’agrément.

SPPF

Parmi ses missions, la SPPF doit notamment attribuer des aides à la création sous forme de subventions. Celles-ci incluent la création de vidéomusiques. Le nombre maximal d’aides annuelles pour les albums et les vidéoclips est de 30 dossiers.

Le Crédit d’impôt

Demandé par l’industrie du disque, un crédit d’impôt pour la production d’œuvres phonographiques et de vidéoclips a été adopté le 1er août 2006 dans le cadre du vote de la loi DADVSI (Droit d’auteur et droits voisins dans la société de l’information ; Titre III, art. 36). Deux décrets d’application complètent la loi. Ce crédit a été prolongé jusqu’en 2018 et concerne donc les clips.

Aides au clip
Aides à la captation live

Deux organismes dispensent des aides à la captation de live :

- Le CNC via son fonds images de la diversité

- Le FCM via son aide « musique en images »

Aides à la captation live

CONSULTER :

Fiche pratique

- Obtenir des aides
- Réaliser un clip ou une captation vidéo

Les aides

- CNM > Le crédit d'impôt
- CNC > vidéomusique : prime à la qualité
- CNC > fonds images de la diversité
- CNC > fonds d'aide aux expériences numériques
- CNC > le DICRéAM
- FCM > téléchargement du formulaire d'aide « musique en images »
- Sacem > Mise en œuvre(s) Sacem avec KissKissBankBank
- Sacem > Mise en œuvre(s) Sacem avec Ulule
- Sacem > Aide à la diffusion de programmes musicaux transmédia
- Sacem > Aide à l'accompagnement digital
- SCPP > téléchargement des formulaires de demande d'aide
- Spedidam > Aide à l'EPK (kit de presse électronique)
- SPPF > téléchargement des formulaires de demande d'aide